



En exercice : 58  
Présents : 43  
Votants : 48

## Séance du 19 septembre 2022

Le dix-neuf septembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 13 septembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), MAHIER Aurélie (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), LEFÈVRE Laurent (Quelaines-Saint-Gault), LIVENNAIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges)

**Étaient absents :** SORIEUX Vanessa (Brain-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), HAMARD Benoît (Craon), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), GUILLET Vincent (Saint-Aignan-sur-Roë),

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Jean Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Richard CHAMARET  
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT Norbert LIVENNAIS a donné pouvoir à Patrick GAULTIER  
Laurent LEFÈVRE a donné pouvoir à Christine de FARCY de PONTFARCY

**Secrétaire de Séance :** Élu Gérard LECOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2022-09/120 – EAU ET ASSAINISSEMENT**

## **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (RPQS) – ANNÉE 2021 – ANNEXE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE  
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du : 19 septembre 2022*

**OBJET 2022-09/120 – EAU ET ASSAINISSEMENT**  
**Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la**  
**Qualité du service d'Assainissement Non**  
**Collectif (RPQS) – Année 2021 – *Annexe***

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Eau et Assainissement, expose au conseil communautaire que le présent rapport a été établi conformément à l'article L2224-5 ainsi qu'aux articles D2224-1 à D2224-5 (*annexes V et VI*) du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour mener à bien ces missions de suivi des installations d'Assainissement Non Collectif du territoire de la CCPC, il est rappelé que la Régie dispose de :

- **2 contrôleurs** représentant 1,2 équivalent temps plein
- **1 service** de support **SIG**
- **0,1 ETP** du service « **Facturation / Gestion clientèle** » de la Régie
- **1 direction** support sous la responsabilité du service d'assainissement Collectif et du Directeur de la Régie

Le Budget 2021 de la Régie des Eaux et de l'Assainissement pour la compétence Assainissement Non Collectif se décline comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Service en Régie Assainissement Non Collectif	62 071,14 €	85 098,58 €	47 538,12 €	38 620,12 €
Résultats de l'exercice Régie Assainissement Non Collectif		23 027,44 €	8 918,00 €	
RESULTATS 2020 REPORTEES		<b>38 483,23 €</b>		<b>23 939,27 €</b>
Résultats de clôture Régie Assainissement Non Collectif		<b>61 510,67 €</b>		<b>15 021,27 €</b>

Les tarifs des prestations, appliqués au cours de l'année 2021, ont été augmentés. Ceux-ci étaient restés identiques depuis 2018.

Le nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif en 2021 est estimé à **8 280 Hab** (8 271 Hab en 2020).

Pour l'année 2021, le SPANC a procédé à **673 prestations** [toutes prestations confondues] (428 en 2020). Celles-ci se répartissent de la manière suivante :

NATURE DE LA PRESTATION	NOMBRE REALISE EN 2021
Examen préalable de la conception	76
Vérification de l'exécution des travaux	70
Vérification de fonctionnement et d'entretien	394
Vérification de fonctionnement et d'entretien (« Diagnostic vente »)	133

Les installations sont classifiées selon l'annexe II de l'Arrêté du 27 avril 2012. Ces conclusions sont utilisées pour le calcul du taux de conformité.

Sur l'ensemble du territoire de la CCPC, **87,50% des installations contrôlées sont estimées conformes.**

Au cours de l'année 2021 :

- Le SPANC a procédé à **133 contrôles d'installation d'ANC** dans le cadre d'une vente [plus forte valeur depuis 2015] (92 en 2020).
- **70 installations d'ANC** ont fait l'objet d'une réhabilitation (41 en 2020).

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif, qui renseigne sur l'organisation du SPANC et sur les prestations qu'il est susceptible de réaliser est resté identique aux années précédentes (**100 sur 140**).

Cette valeur est due au fait que le SPANC n'effectue pas de prestations d'entretien des installations à la demande du propriétaire ni de les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations et le traitement des matières de vidange.

L'ensemble des données sont détaillées dans le RPQS d'Assainissement Non Collectif 2021.

L'ensemble des indicateurs sont détaillés dans le tableau suivant :

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES			
D301.0	Estimation de la population desservie	8 271 hab.	8 280 hab.
D302.0	Mise en œuvre de l'Assainissement non collectif	100/140	100/140
INDICATEURS DE PERFORMANCE			
O301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	79%	79%

**Considérant la proposition du Conseil d'exploitation en date du 30 août 2022,**

**Après avis favorable du Bureau en date du 12 septembre 2022,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

⇒ **APPROUVE** le rapport annuel 2021 sus visé et annexé.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*

*Craon, le 23 septembre 2022*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

**Christophe LANGOUËT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20220919-DELIB202209120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 04/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

